

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT**  
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / BÂTISSSES**  
M. G. Van Goidsenhoven  
Echevin du Développement de la Ville  
Département Urbanisme  
Place du Conseil, 1  
**B - 1070 BRUXELLES**

V/réf. :48179  
N/réf. : AVL/KD/AND-2.185/s.535  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de l'Ecole Moderne, 4.Changement du rez-de-chaussée commercial et des bureaux du 1<sup>e</sup> étage en logement.  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 19/03/2013 sous référence, réceptionnée le 27/03/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3/04/2013.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'église Saint-François-Xavier, située rue Georges Moreau 102, classée comme monument par arrêté du 26/06/2008. Elle vise le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial et des bureaux du 1<sup>e</sup> étage en deux logements.

Le changement d'affectation ne semble pas avoir un grand impact sur le bien protégé situé à proximité. Le dossier est toutefois trop sommaire pour permettre une analyse plus fine de l'impact d'éventuels travaux qui seraient prévus dans ce cadre (pas de plans de la situation existante, pas d'élévation de la façade, pas de photos).

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande (aménagement d'un garage au rez-de-chaussée ? placement d'une nouvelle porte de garage ?).

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise Cordier (+ par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger et M. H. Lelièvre).